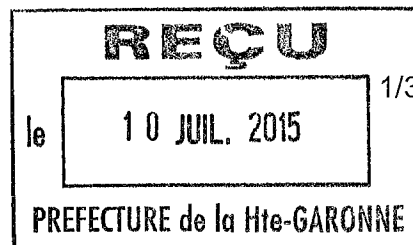


D.2015.07.08.7.6



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

* *
*

Séance du 08 Juillet 2015

MAITRISE D'OUVRAGE, PROJETS D'INVESTISSEMENT ET GESTION DU PATRIMOINE

7 - INVESTISSEMENTS TRAMWAY

**7.6 TRAM ENVOL - T2 - Avenant n°2 - Marché P 2011-9568 M conclu avec l'entreprise
EIFFAGE TP SO - Travaux préparatoires - Autorisation de signer l'avenant**

L'an deux mille quinze, le huit juillet à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOULAT, DEL BORRELLO, GRASS, KELLER, LATTES, LAGLEIZE, MME MARTI, M. TRAUTMANN.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. BRIAND, CARNEIRO, CHOLLET, MOUDENC, RAYNAL, MME TRAVAIL-MICHELET.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents :

MM. AREVALO & LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etaient présents :

MM. BACOU & LERY.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etait présent :

M. SUAUD.

Empêchée d'assister à la séance et a donné pouvoir :

MME ROUCHON.

Exposé de Monsieur le Président :

Le Comité Syndical,

- par délibération D.2010.03.29.8.1 du 29 mars 2010, a approuvé le programme de l'opération ligne Envol pour la desserte de l'aéroport.
- par délibération D.2011.05.30.4.1 du 30 mai 2011, a approuvé l'Avant-Projet et arrêté l'enveloppe financière prévisionnelle à 55 millions d'euros HT, incluant le matériel roulant et y compris 2 M€ HT de provisions pour aléas. Ce budget est exprimé en valeur projet (soit janvier 2009).
- par délibération D 2011.11.14.5.1 du 14 novembre 2011, a autorisé la signature du marché P 2011 9568 M avec l'entreprise EIFFAGE TP SO concernant la réalisation des travaux préparatoires de la ligne de tramway Envol pour un montant maximum de 2 000 000 €HT, le montant du détail estimatif initial s'élevant à 1 071 695,80 €HT.
- par délibération D 2014.05.28.1.4 du 28 mai 2014, a autorisé la signature de l'avenant n°1 au marché P 2011 9568 M conclu avec l'entreprise EIFFAGE TP SO pour intégrer des prestations complémentaires sans modifier le montant maximum du marché, et prolonger le délai global du marché de 12 mois portant celui-ci à 42 mois.
- par délibération D.2014.11.05.6.3 du 5 novembre 2014, a approuvé l'avenant n°17 à la convention de mandat conclue avec la SMAT pour la réalisation de l'extension du réseau de transport en commun en site propre intégrant la modification du programme, la hausse de rémunération du mandataire et l'ajustement à la hausse de l'enveloppe financière de l'opération portée à 73 425 000.00 HT (valeur Janvier 2009).

Le marché P 2011 9568 M conclu avec l'entreprise EIFFAGE TP SO a pour objet la réalisation des travaux préparatoires relatifs à la ligne de tramway ENVOL. Les prestations du marché comprennent les travaux de dégagement des emprises publiques et privées, de démolition et de restitution des fonctionnalités.

Il s'agit d'un marché à bons de commande pour lequel les montants minimum et maximum sont respectivement estimés à 500 000 €HT et 2 000 000 €HT.

Le présent avenant n°2 a pour objet d'intégrer au marché P 2011 9568 M des prestations complémentaires consécutives à des adaptations nécessaires au chantier, des modifications de projet, ou des demandes nouvelles apparues en cours de marché, donnant lieu à la fixation de prix nouveaux définitifs (PN3, PN4,) conformément à l'article 14 du CCAG travaux.

Les prestations complémentaires donnant lieu à des prix nouveaux font suite à :

- des travaux de dévoiement de réseaux et de basculement du réseau RAU cuivre sur la FO DIRSO apparus en cours de chantier et nécessaires pour assurer la continuité du réseau demandée par le gestionnaire, PN 4;
- des travaux d'installation d'une caméra de surveillance de l'A621 et à la demande du gestionnaire DIRSO d'accéder à cet équipement par un dispositif adapté et sécurisé, PN 3.

Le présent avenant n°2 ne modifie pas le montant maximum du marché.

Le titulaire renonce à toute réclamation et recours pour tous motifs fondés sur l'objet du présent avenant n°2 et sur les clauses elles-mêmes dudit avenant.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver l'avenant n°2 au marché P 2011 9568 M conclu avec l'entreprise EIFFAGE TP SO et d'en autoriser la signature.

* *
*

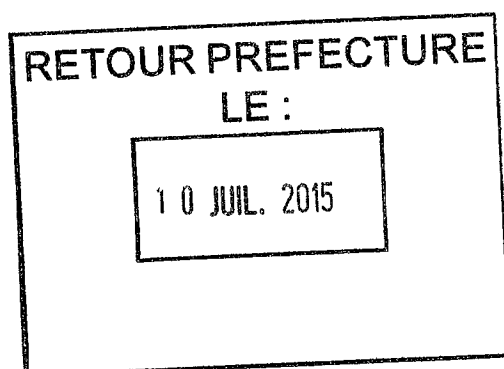
Le Comité Syndical :

- entendu l'exposé de Monsieur le Président,
- Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n°2 au marché P 2011 9568 M conclu avec l'entreprise EIFFAGE TP SO.

ARTICLE 2 : AUTORISE la SMAT à signer ledit avenant n°2.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.



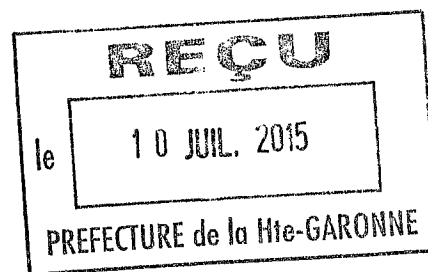
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean-Michel LATTES", written over a horizontal line.

Jean-Michel LATTES



LIGNE ENVOL

TRAVAUX PREPARATOIRES

AVENANT N° 2

P 2011 9568 M

Juin 2015

Titulaire : EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS SUD-OUEST



Société de la Mobilité de l'Agglomération Toulousaine
1, place Esquirol - BP 10416 - 31004 TOULOUSE CEDEX 6
Tél : 05 61 14 48 50 - Fax : 05 61 14 48 51
Site : www.tisseo.fr



AVENANT N° 2 AU MARCHE P 2011 9568 M
Titulaire : EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS SUD-OUEST

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT 2

Le présent avenant n° 2 a pour objet d'intégrer au marché :

- les prix nouveaux provisoires notifiés en cours de marché par l'ordre de service n° 61 (PN 3, PN 4);

L'intégration de ces prix nouveaux ne modifie pas le montant maximum du marché qui est de 2000 000 € H.T..

ARTICLE 2 – PRIX NOUVEAUX

Les prix nouveaux définitifs sont les suivants :

- PN 4 : Fourniture et pose d'une armoire électrique et d'un jeu de convertisseur FO/Cuivre pour la station de relevage du Ritouret de la DIRSO. Ce prix comprend l'établissement de tous les documents nécessaires à la bonne réalisation des prestations (DESC, DICT, note méthodologique, certificat, planning, documents d'exécution, DOE/DTE..)

Prix forfaitaire PN 4 : 3 043,00 € H.T.

- PN 3 : Etude de réalisation, fourniture et pose d'une passerelle garde-corps y compris réalisation des fondations pour permettre l'accès et les opérations de maintenance à la caméra de surveillance de la DIRSO. Ce prix comprend l'établissement de tous les documents nécessaires à la bonne réalisation des prestations (DESC, DICT, note méthodologique, certificat, planning, documents d'exécution, DOE/DTE..)

Prix forfaitaire PN 3 : 10 325,00 € H.T.

ARTICLE 3 – MODIFICATIONS APPORTEES AU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

Le bordereau des prix unitaires initial est complété par le bordereau de prix complémentaire joint en annexe 1.

ARTICLE 4 – RENONCIATION

Par le présent avenant, qui est conclu à une date où l'entreprise a une parfaite connaissance des aléas ayant affecté le chantier et du contexte d'exécution des prestations restant à effectuer, le

TRAMWAY ENVOL – TRAVAUX PREPARATOIRES – Avenant n°2

MARCHE P 2011 9568 M

Annexe 1 : Bordereau de prix complémentaire

PN	Intitulé	FT	Q	P.U. € H.T.	Total € H.T.
4	Fourniture et pose d'un jeu de convertisseur FO/Cuivre pour la station de relevage du Ritouret Dirso			2 064,20	2 064,20
	Fourniture et pose d'une armoire électrique au Ritouret			978,80	978,80
	TOTAL PN	FT	1		3 043,00
3	Etude de réalisation de la passerelle			1 200,00	1 200,00
	Fourniture et pose d'une passerelle garde-corps y compris réalisation des fondations			9 125,00	9 125,00
	TOTAL PN	FT	1		10 325,00
TOTAL HT					13 368,00
TVA 20 %					2 673,60
TOTAL TTC					16 041,60

titulaire renonce à toute réclamation et recours pour tous motifs fondés sur l'objet du présent avenant ou sur tout motif antérieur à celui-ci.

ARTICLE 5 – AUTRES CLAUSES DU MARCHÉ

Toutes les autres clauses du marché qui ne sont pas modifiées par le présent avenant n° 2 restent applicables.

Fait à Toulouse en un seul original le 11/06/2015.....

Le titulaire :

Pour la Personne Responsable du Marché :

ESTAGE TRAVAUX PUBLICS SUD-OUEST
MIDI-PYRENEES - Agence RAU
13 Boulevard de Tolbaud - BP 68468
31084 TOULOUSE CEDEX
TEL. 05 61 41 30 66 - Fax 05 61 44 78 34
SIRET : 399 307 370 00250

Xavier BONNEAU
Directeur